
SUJET

LOGEMENT ACCESSIBLE

ENJEU

Que fait le gouvernement pour aide les Canadiens à avoir accès à des logements accessibles, quelles que soient leurs capacités physiques ou autres?

RÉPONSE

- **Notre gouvernement encourage le développement de collectivités plus inclusives et accessibles par le biais de programmes dans le cadre de la Stratégie nationale sur le logement afin de prioriser les projets qui comprennent des caractéristiques d'accessibilité et sont situés à proximité des transports en commun, des services et soutiens et des possibilités d'emploi.**
- **Par exemple, les projets financés dans le cadre du Fonds national de co-investissement pour le logement (FNCIL) et de l'initiative de Financement de la construction de logements locatifs (iFCLL) doivent également être exempts d'obstacles ou appliquer les principes de la conception universelle, ou comprendre des aires communes qui respectent ou dépassent les exigences locales en matière d'accessibilité.**
- **Depuis le lancement de la Stratégie, nous avons contribué à la création, le maintien ou à la réparation de plus de 36 000 logements accessibles au Canada. Monsieur le président, nous nous efforçons de rendre un chez-soi plus accessible afin qu'il fasse une différence dans la vie de tant de personnes qui en ont besoin.**

CONTEXTE

Favoriser des communautés inclusives et accessibles*	
Fonds d'innovation pour le logement abordable	<ul style="list-style-type: none">• Au moins 10 % des logements doivent être accessibles.• La priorité est accordée aux ensembles situés dans un rayon de 500 à 1 000 mètres du transport en commun ou de services.
Initiative Financement de la construction de logements locatifs	<ul style="list-style-type: none">• Au moins 10 % des unités et des aires communes doivent respecter ou dépasser les exigences locales en matière d'accessibilité.• Une plus grande priorité est accordée aux ensembles ayant un accès au transport en commun.
Fonds national de co-investissement pour le logement	<ul style="list-style-type: none">• Au moins 20 % des logements doivent respecter ou dépasser les normes d'accessibilité et tous les ensembles doivent également être de conception universelle ou sans obstacles.• Une plus grande priorité est accordée aux ensembles à proximité du transport en commun.
Initiative pour la création rapide de logements	<ul style="list-style-type: none">• Les ensembles de logements modulaires dans les 15 grandes villes doivent fournir au moins 5 % plus de logements accessibles que les exigences locales en matière d'accessibilité. À l'extérieur des grandes villes, la priorité est accordée aux ensembles qui dépassent les exigences locales en matière d'accessibilité.

*Les exigences diffèrent en fonction de la conception et des objectifs du programme.